



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

DOM-ROM : Mayotte

Question écrite n° 47045

## Texte de la question

M. Boinali Said interroge Mme la ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement, sur la précarité sociale et professionnelle à laquelle sont confrontées les femmes. Une étude de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité du Conseil économique, social et environnemental (Cese) datant de mars 2013 met en évidence la précarité sociale et professionnelle à laquelle les femmes sont confrontées. 70 % des « travailleurs pauvres » sont des femmes ; le taux de féminisation de l'emploi non-qualifié atteint aujourd'hui 62 %. À Mayotte moins d'une femme sur trois en âge de travailler se porte sur le marché du travail. Pour elles, des difficultés d'organisation s'ajoutent aux problèmes d'insertion d'ordre administratif ou liés au faible niveau de formation. En effet, les familles sont nombreuses et les solutions de garde collective encore très peu développées, ce qui conduit une grande majorité des mères de famille à rester au foyer. L'écart entre le taux d'activité des hommes et celui des femmes est de 18 points, contre 14 et 9 points respectivement à La Réunion et au niveau national. Afin de remédier à cette inégalité de fait, l'étude précitée préconise notamment : de renforcer l'accompagnement social et professionnel pour le retour à l'emploi ; l'accès préférentiel aux crèches pour les bénéficiaires de minimas sociaux ; le développement des dispositifs d'aide à la parentalité ; l'amélioration de l'information et de l'accès aux droits et la clarification des règles pour le recouvrement des pensions alimentaires. Elle lui demande ainsi les mesures et les moyens que le Gouvernement entend prendre pour lutter contre la précarité féminine à Mayotte.

## Données clés

**Auteur :** [M. Boinali Said](#)

**Circonscription :** Mayotte (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 47045

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** Droits des femmes

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [24 décembre 2013](#), page 13372

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)